

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 avril 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

05 AVRIL 2023

DATE DE PUBLICATION

14 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

**Objet : Séjour de vacances
été 2023 – Fixation des
tarifs et participation
communale**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Yann NORMAND, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Jimmy MASSON, Éric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

Procurations : Madame Brigitte CAMPAGNE à madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE
Madame Catherine BAUDRY à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Hervé BOCQUET à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Yves COLPAERT

Absents : Madame Laëtitia LEGRAND, Madame Alexandra LEGRAND, Monsieur Olivier SABRE, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°63/68 – 04/2023.

Objet de la délibération : Séjour de vacances été 2023 – Fixation des tarifs et participation communale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif ;

Dans le cadre de la compétence Jeunesse, la commune souhaite répondre aux attentes des jeunes en matière de loisirs et d'animation et propose un séjour de vacances du 13 au 23 août 2023 dont le coût est de 900 €/jeune.

Ce séjour de 10 jours est proposé à 20 jeunes de 14 à 17 ans. La destination prévue est Vieux Boucau les Bains, dans les Landes.

Les activités mettront l'accent sur l'apprentissage, la découverte de la région, l'expérimentation mais aussi les valeurs d'intégration, le respect, la tolérance en privilégiant l'épanouissement individuel.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de préciser la participation des familles.

Il est proposé de fixer la participation des familles et la participation communale de la manière suivante :

- 310 €/enfant pour la participation des familles
- 590 €/enfant pour la participation de la commune

Objet de la délibération : Séjour de vacances été 2023 – Fixation des tarifs et participation communale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver** l'organisation du séjour du 13 au 23 août 2023
- **de fixer** la participation des familles à 310 €/enfant et celle de la commune à 590 €/enfant ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ville', is written next to the name of the secretary.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/04/2023

Publié ou notifié le 14/04/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

